

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Gers

## VILLE DE PLAISANCE DU GERS

### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis SOUBABERE, Maire.

Etaient présents : Mr SOUBABERE. Mme MUSSET. Mr LAVEDAN. Mme COSTES. MM. PAGES. DE LAVENERE. DE WOLF. K'DELANT. Mmes DUCOURNAU. BERTRAND. LASNAVERES. PION. JACOMIN. MM. LADEVEZE. RICHELLE.

Secrétaire de séance : Mme MUSSET

Date de la convocation : 20 mars 2009

Date d'affichage : 20 mars 2009

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2009 a été approuvé à l'unanimité.

#### **Compte administratif 2008 et affectation des résultats– Commune, Lotissements des Chênes et des Pyrénées, Service des Eaux**

Les CA 2008 ont été approuvés à l'unanimité, sous la présidence de Mme MUSSET.

Ils font apparaître :

- pour la commune, un résultat de fonctionnement cumulé de 70 907.17 €, qui seront affectés pour 59 036.06 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde en excédent de fonctionnement reporté.

- . Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 1 591 391.32 €
- . Recettes de fonctionnement : 1 662 298.49 €
- . Dépenses d'investissement : 418 819.52 € Restes à réaliser : 425 646 €
- . Recettes d'investissement : 530 389.46 € Restes à réaliser : 259 056 €

- pour le lotissement des Chênes, la section de fonctionnement comporte 135 896.03 € en dépenses et 167 182.59 en recettes, soit un excédent de 31 286.56 € Les dépenses d'investissement se sont élevées à 141 338.41 € et les recettes d'investissement à 225 417.95 €, soit un excédent de 84 079.54 €

- pour le lotissement des Pyrénées, la section de fonctionnement s'équilibre à 83 188.19 € tant en dépenses qu'en recettes. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 78 387.23 €, somme égale à celle des recettes d'investissement.

- pour le service des eaux, un résultat de fonctionnement cumulé de 26 665.60 euros, qui seront affectés pour 24 578.03 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement, et pour le solde, soit 2 087.57 € en excédent de fonctionnement reporté.

Résultat cumulé :

- . Dépenses d'exploitation : 199 895.08 €
- . Recettes d'exploitation : 226 560.68 €
- . Dépenses d'investissement, y compris les restes à réaliser : 179 855.25 €
- . Recettes d'investissement : 155 277.22 €

## Comptes de gestion 2008

Les comptes établis par Mme LADEBAT et Mr EGLIN, comptables de la commune à la Trésorerie de Plaisance, ont été déclarés conformes à la comptabilité communale.

### Budgets Primitifs 2009 – Commune, Lotissements, Service des Eaux

- **Commune** : les projets ont été examinés en Commission des Finances le 23 mars 2009. Mr le Maire informe l'Assemblée des ultimes évolutions en fonction des éléments reçus récemment.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 651 177 €, la section d'investissement à 1 142 739 €

Outre les programmes restant à réaliser de l'exercice 2008 (parmi les plus importants, la poursuite des travaux au stand de tir, la rénovation de la toiture de la mairie, les travaux de conformité électrique, l'aménagement du local Croix Rouge), le Conseil a inscrit les crédits nécessaires à

- la réalisation d'études (élaboration du plan local d'urbanisme, rénovation de la salle polyvalente, programmation des investissements de l'opération « Bourgs Centre 2010 », qualité de l'eau sur la zone de baignade et le lac). Cette dernière étude sera réalisée sous réserve que les bureaux d'études puissent donner des éléments complémentaires quant au montant des travaux pouvant éventuellement se réaliser ultérieurement de façon à permettre la pérennisation de la baignade au lac.
- la réalisation d'un échange de biens permettant une meilleure desserte de la salle polyvalente.
- l'acquisition de guirlandes pour la rue des Pyrénées, de machines pour l'entretien des sols des grandes salles, de fontaines pour les cimetières, de jeux d'enfants et d'embarcations pour le lac.
- l'installation de lampadaires dans le minigolf
- la prise en charge des dépenses liées à la tempête, notamment sur l'église (avec remboursement attendu de l'assurance)
- le remplacement de l'éclairage à la salle des sports
- la réfection de la terrasse de la mairie (infiltrations).
- la réalisation de l'éclairage public (programme 2008 restant à réaliser : rue du Pin, lotissement Doucy, rue des Rossignols / pose de boîtiers pour les guirlandes rue des Pyrénées / lotissement des Chênes).
- la création d'un ossuaire
- la réfection du terrain de rugby, y compris le drainage.
- le mini terrain de football (installations VIVES)
- la création de toilettes aux Arènes et la réfection de l'infirmerie
- la rénovation de divers bâtiments communaux (poursuite des travaux à la mairie, à l'immeuble DE MENTQUE...)

Le budget de la commune a été approuvé par 12 voix pour, 3 abstentions.

#### - Service des Eaux

La section d'exploitation est équilibrée à 196 753.87 €, et celle d'investissement à 212 698.92 €. Le prix de l'eau (consommation, abonnements, frais de mise en service) et des branchements a été majoré (voir le détail au paragraphe « tarifs »). Le budget du service des eaux a été adopté à l'unanimité.

#### - Lotissements :

. CHENES : la section de fonctionnement est équilibrée à 94 761 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 115 011 €, et les recettes à 130 010 €, la section est donc votée en suréquilibre. Un lot reste à vendre sur ce lotissement, qui peut bénéficier de l'opération « PASS FONCIER ». Les demandeurs sont invités à contacter le secrétariat de mairie.

. LA PLAINE : la section de fonctionnement es équilibrée à 132 000 € et celle d'investissement au même montant, pour l'acquisition du terrain (via la commune) et la réalisation des études. Ce lotissement comportera également des terrains accessibles en PASS FONCIER.

Les budgets des lotissements ont été adoptés à l'unanimité.

### **Subventions 2009**

- voir liste ci-jointe

### **Tarifs 2009**

Le Conseil a modifié les tarifs suivants :

- portage des branchages et monstres
- service des Eaux
- sacs poubelles
- concessions au cimetière

Voir montants ci-joints

### **Fiscalité Directe Locale**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2009, le maire a présenté les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le Conseil a décidé d'augmenter le montant du produit de 2,5 %, ce qui conduit à la fixation des taux suivante :

. taxe d'habitation	10.23 %
. foncier bâti	22.55 %
. foncier non bâti	95.99 %
. taxe professionnelle	11.48 %

### **Approbation des devis**

Les devis correspondant aux inscriptions budgétaires seront approuvés par le Maire, dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

### **Demandes de subvention du Conseil Général**

Mr le Maire expose les nouvelles modalités d'instruction des demandes de subvention à déposer auprès du Département. (1 seul dossier par an pour l'ensemble des demandes).

### **Biens immeubles**

Le Conseil a confirmé la cession d'un immeuble en centre ville, ainsi que son avis favorable dans le cadre d'une opération d'échange, dans le secteur de la salle polyvalente. Mr le Maire est chargé de mener à bien ces affaires.

## **Programme Hors Circuits 2009**

Mme COSTES a informé l'Assemblée du programmé des activités ainsi que du budget de cette opération. La commune portera le projet, et sollicitera des financements notamment auprès de la Région, via le Pays du Val d'Adour.

### **Plan local d'urbanisme**

Le Conseil a prescrit l'élaboration du P.L.U. sur le territoire de la commune. L'Etat et des personnes publiques seront associées à son élaboration. MM. SOUBABERE, K'DELANT et RICHELLE représenteront la commune au cours des réunions d'étude. Les services de la D.D.E.A. seront chargés d'assurer la conduite de la procédure de l'élaboration du PLU. Une dotation sera sollicitée auprès de l'Etat pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires.

La concertation de la population, des associations locales, des organisations agricoles et de toute personne concernée sera organisée par le biais du bulletin municipal, du site Internet, les dossiers étant déposés à la mairie.

### **Saison 2009**

Mr K'DELANT, conseiller délégué, expos que depuis fort longtemps, le problème de la « baignade » à la base de loisirs se pose à notre commune. En effet, alimenté par le canal de Cassagnac, la qualité de l'eau du lac fluctue avec le temps et la température (la chaleur favorise le développement de micro-algues ce qui altère la clarté de l'eau).

Les solutions que nous avons envisagées n'ont pas reçu l'aval des services de l'Etat.

En conséquence, nous avons lancé des consultations auprès de bureaux d'études, afin de trouver un système permettant d'obtenir une qualité de l'eau constante, agréé par les autorités de tutelle compte tenu de la réglementation applicable.

Les principes de solution retenus pourraient aboutir à la réalisation de travaux pour un montant définitif restant à déterminer. Des entretiens complémentaires devront être menés avec les bureaux avant le lancement de l'étude, comme précisé ci avant.

Dans l'immédiat, le conseil décide de suspendre l'ouverture de la baignade au lac pour la saison 2009, dans la mesure où l'obtention d'une dérogation des services de l'Etat n'est pas certaine, et afin de pouvoir mener les études nécessaires si le conseil décide d'inscrire ultérieurement les travaux à réaliser. Des conseillers se sont demandés si la réalisation de ces aménagements était prioritaire, et s'il fallait maintenir un accès à la baignade au lac dans la mesure où la piscine est ouverte sur la saison.

- la modification de l'opération été jeunes :

Cette opération fonctionnera en chantiers spécifiques le matin, 3 h 30 sur 6 jours, avec encadrement par un animateur/éducateur sportif. 1 poste de mineur serait maintenu pour la buvette du minigolf partie haute. Le fonctionnement des autres services (buvette du lac, minigolf..) resterait confié à des majeurs. Quelques majeurs seraient affectés comme tous les ans aux services techniques et un à la mairie (+ remplacement dans les équipements saisonniers). Les candidatures sont reçues en mairie, sur un imprimé à retirer, jusqu'au 15 avril 2009.

### **Modification d'une délibération – consignation de fonds**

La délibération du 10 décembre 2008 sera modifiée : la consignation sera effectuée auprès de la SCP DUPLAN BRUN, chargée de la succession, dans le cadre d'une affaire d'expropriation.

**Modification d'une délibération – avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des agents communaux à la communauté de communes BVG**

L'avenant n° 1 sera applicable pour l'année 2009, et non pour chaque année civile, comme convenu précédemment.

**Motion de soutien aux écoles**

Mr le Maire a rappelé au conseil municipal la visite de Mr l'Inspecteur d'Académie et les projets de fermeture de postes. Mr PAGES, maire adjoint, fait le point sur la situation au titre de l'année scolaire 2008/2009, ainsi que sur les hypothèses concernant la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil a décidé :

1° de demander le maintien de 5 enseignants à l'école primaire, à temps complet, soit 1 enseignant par niveau, afin d'éviter la création de classes à effectif trop important, qui ne peuvent que nuire à la qualité de l'enseignement et à la scolarité des élèves.

2° de demander la pérennisation de l'enseignement de l'occitan, mis en place à la maternelle et à l'école primaire, s'agissant d'une démarche unique dans le Gers, et dans la suite logique des mesures initiées antérieurement par l'Education Nationale.

3° de souligner les efforts consentis par les collectivités dans le domaine de l'investissement (extension des écoles) et subventionnés en particulier par l'Etat, pour permettre la continuité des enseignements dispensés jusqu'à maintenant, ce qui serait paradoxal dans une optique de réduction du nombre de postes d'enseignants.

4° de demander le maintien du poste de RASED (classe d'adaptation), cette classe étant fréquentée aussi bien par les enfants des gens du voyage que par ceux en difficulté scolaire

5° de confirmer que le conseil municipal est solidaire des actions et demandes formulées tant par les enseignants que les parents d'élèves.

6° de charger Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de l'Etat concernés.

**Postes Fonction Publique Territoriale**

- Par 14 voix pour, et 1 en faveur de la création du poste, le conseil a décidé de surseoir à statuer concernant la demande de création d'un poste administratif de catégorie B déposée par un agent.
- Pour pourvoir au remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible et faire face aux besoins saisonniers, 2 postes d'adjoints techniques de 2° classe auxiliaires sont créés à temps incomplet et sont pré affectés.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,  
Régis SOUBABERE